

DELIBERATION

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU C.C.A.S

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, article 19,

OUI l'exposé de Madame Stéphanie VON EUW la Présidente, rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE :

ADOPTE les termes du règlement intérieur joint en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du C.C.A.S

Certifié exécutoire
compte-tenu de la transmission
en préfecture le
de la publication le
Fait à Pontoise le
Le Président

Fait à Pontoise, le 27 AVR 2026

Stéphanie VON EUW

Présidente du CCAS

